
APPEL À AGIR ENSEMBLE POUR UNE WALLONIE DURABLE !

Dans le cadre de l'élaboration 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable (SWDD4), la **Ministre en charge du développement durable, Madame Cécile Neven**, lance un **appel à projets intitulé « Agir ensemble pour une Wallonie durable ! »**.

L'ambition de cet appel est d'amplifier l'impact des soutiens publics via des démarches de développement durable coordonnées et ainsi de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Il permettra de financer des **activités et projets structurants à l'échelle de la Wallonie**.

Ces activités et projets devront être en lien direct avec la vision et les engagements de la Wallonie en matière de développement durable qui seront au cœur de la SWDD4. Ce texte de vision constitue la **référence de cet appel**. Ils devront tenir compte des différentes dimensions du développement durable, telles que reflétées par les indicateurs de suivi des ODD en Wallonie, favoriser les partenariats entre organisations, s'inscrire sur le moyen terme et inclure une mesure de leurs impacts.

1) Objectifs de l'appel

Cet appel entend **renforcer l'engagement et les réalisations** des différents publics cibles, que sont les entreprises, les pouvoirs locaux, le secteur associatif, les citoyen·nes, les jeunes et le secteur de l'éducation, dans le développement durable.

A cette fin, l'appel vise à soutenir les organisations qui **mettent en capacité** ces publics cibles pour qu'ils contribuent à leur niveau à la vision de la SWDD4 et aux ODD de même qu'à l'atteinte des 89 objectifs adoptés par le Gouvernement Wallon.

Les objectifs sous-tendus par cet appel sont ainsi les suivants :

- **Outiller les publics cibles** en s'appuyant sur des ressources utiles (guides, référentiels, plateformes, formations, mise en réseau, outils numériques, campagnes de communication, etc.) pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de développement durable et renforcer les capacités des individus, des organisations et des collectivités locales ;
- **Susciter des pratiques durables de la part des publics cibles et l'inscription de ces pratiques dans leurs projets et stratégies;**
- **Soutenir le passage à l'action des publics cibles en collaboration avec d'autres acteurs.**

L'ODD 17 et le principe de coopération étant au cœur de la philosophie de l'appel, les projets déposés doivent pour partie relever de **partenariats entre porteurs de projets**, afin de susciter des

fertilisations croisées dans les approches, démarches et outils développés et entre les publics visés et augmenter la portée des actions.

2) Organisations éligibles

Les organisations ci-dessous, seules ou en partenariat, peuvent présenter une candidature (*) :

- Associations sans but lucratif (ASBL)
- Fédérations ou réseaux d'associations
- Fondations reconnues
- Organisations académiques ou scientifiques
- Coopératives agréées

(*) Les personnes physiques sont non éligibles comme porteur de projet.

(*) Les projets peuvent être portés par un seul acteur ou un consortium.

3) Publics cibles finaux visés par les projets

Les publics visés par le présent appel et qui devront être mobilisés par les projets proposés sont :

- **LES ENTREPRISES** : Les entreprises jouent un rôle clé dans la mise en œuvre d'un modèle de société plus durable via leur participation à promouvoir et mettre en œuvre des modèles économiques respectueux de l'environnement et de l'humain. Au sein de chaque secteur d'activité, des axes de travail différents et complémentaires peuvent être envisagés de manière à soutenir les responsables, les administrateurs, les travailleurs voire les actionnaires dans leur démarche de responsabilité sociétale.
- **LES POUVOIRS LOCAUX** : Les pouvoirs locaux ont un rôle stratégique dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Ils peuvent adapter les objectifs régionaux à leur contexte local, promouvoir des initiatives sur leur territoire et faciliter la coopération entre différents acteurs. Leur engagement renforce la cohésion sociale et territoriale.
- **LE SECTEUR ASSOCIATIF** : Le monde associatif (en ce compris les collectifs de citoyen·nes) constitue un pilier essentiel de la société wallonne, en tant que terreau fertile de créativité, de cohésion sociale et de solidarité à l'échelle du territoire.
- **LES JEUNES ET LE SECTEUR DE L'EDUCATION** : Les écoles, établissements de l'enseignement supérieur et centres de formation sont des vecteurs de changement. En intégrant les principes et ODD dans les programmes éducatifs et lieux d'apprentissage des apprenant.es, on prépare les futures générations à relever les défis environnementaux et sociaux. Les lieux de rencontre des jeunes hors du milieu scolaire, tels que maisons de jeunes, mouvements de jeunesse ou centres d'hébergement, constituent également des espaces privilégiés pour susciter le dialogue et mettre les jeunes en capacité d'agir.
- **LES CITOYEN·NES** : Les citoyennes et citoyens sont au cœur de la transition vers un développement durable. Leur sensibilisation et leur engagement sont cruciaux pour adopter des comportements responsables et mener des initiatives locales.

4) Description des caractéristiques attendues des projets

Les projets attendus dans le cadre de cet appel doivent :

► **Etre menés sur le territoire de la région wallonne**

► **Adopter une approche transversale du développement durable**

Les projets doivent reposer sur une approche transversale du développement durable, dans ses dimensions environnementale, sociale et économique.

► **Avoir un caractère structurant, innovant et impactant**

Les projets doivent contribuer à structurer l'action en matière de développement durable à l'égard d'un ou plusieurs publics cibles à l'échelle du territoire de la Wallonie.

Par ce caractère structurant, les projets doivent viser un impact à moyen ou long terme, en se fixant des objectifs dans la durée et en prévoyant un mécanisme de suivi et d'évaluation en lien avec ces objectifs.

Les porteurs de projets sont invités à développer des actions innovantes tant sur le projet proposé que sur les alliances des acteurs qui le proposent. Les projets doivent idéalement conduire à des développements concrets. Les projets se focalisant exclusivement sur des actions de stricte sensibilisation ne seront pas retenus prioritairement.

Les projets peuvent s'inspirer d'approches et d'outils actuels de communication, d'apprentissage, de formation... Les projets peuvent être déposés sous forme de projets pilotes ou encore toucher des sujets tels que la relance économique et l'emploi, la transition énergétique, la résilience territoriale, la gouvernance et l'efficacité de l'action publique ou encore la lutte contre la pauvreté, entre autres, pour autant qu'ils s'inscrivent dans l'atteinte des ODD.

La créativité des projets et des alliances proposées et l'impact attendu constitueront des atouts certains dans le cadre de l'analyse des dossiers.

Les projets devront être en cohérence avec la Déclaration de Politique Régionale.

► **Reposer sur une méthodologie d'intervention, de documentation et d'évaluation**

Les projets doivent reposer sur une méthodologie permettant de renforcer l'engagement des publics cibles. Les projets doivent être développés en [licences libres](#) et documentés sur des supports numériques partagés.

► **Viser une bonne complémentarité avec l'existant**

Dans tous les cas, la complémentarité des projets proposés et des publics cibles couverts sera évaluée. En ce sens, chaque projet proposé doit montrer en quoi il contribue à créer, compléter, visibiliser ou améliorer des actions, ressources ou/et méthodes. De nombreux outils et ressources ont déjà été développés en Wallonie et il est indispensable de ne pas reproduire ce qui existe déjà.

Les projets porteront sur des actions qui seront financées au travers de subventions pluriannuelles pour 5 ans. La mise en œuvre de la subvention d'une année à l'autre dépendra des résultats atteints.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de répondre à l'appel via une candidature commune (consortium), l'approche partenariale avec d'autres structures est encouragée. La création de synergies et la mise en réseau des compétences, ressources et publics est une qualité appréciée.

En résumé, surprenez-nous avec des projets innovants et impactants. Réinventez la manière d'en parler et d'y travailler afin que cette approche essentielle de notre société touche les publics les plus larges et soit traduite en attitudes et projet concrets.

Moyens disponibles

Le montant total alloué à l'appel est de 8.000.000 € pour 5 ans soit 1.600.000 € par an, selon bien entendu la qualité des projets reçus et les décisions du jury. La Wallonie se réserve le droit de ne pas dédier l'intégralité de ce montant aux projets soutenus.

Comme les projets visent des activités récurrentes sur plusieurs années, le budget proposé devra l'être sur une base annuelle.

Des évaluations annuelles de chaque projet conditionneront leur poursuite.

L'octroi des subventions sera conditionné au respect, par les bénéficiaires, des obligations de conformité avec la réglementation relative aux aides d'Etat, particulièrement le règlement de minimis général (règlement UE N° 2023/2831) et le règlement de minimis SIEG (règlement UE N° 2023/2832)¹.

5) Le processus d'appel

a) Calendrier

Étape	Échéance
Lancement de l'appel	6 novembre 2025
Dépôt des dossiers de candidature	31 décembre 2025 à 12h
Analyse de l'éligibilité des dossiers de candidature	9 janvier 2026
Jury de sélection	30 janvier 2026

b) Evaluation des projets

Chaque projet sera évalué selon des critères d'éligibilité (*le projet est-il admissible dans l'appel ?*) et des critères de sélection (*comment le projet est-il apprécié ?*).

a. Critères d'éligibilité des projets

- Le projet et ses activités doivent se dérouler en Wallonie.

¹ <https://aidesetat.wallonie.be/>

- Le projet est porté par un ou plusieurs partenaires éligibles (Association, fédération, fondation, organisation académique, coopératives).
- Le public visé fait partie d'un ou plusieurs publics cibles fixés dans l'appel.
- Le bénéficiaire doit être en règle sur les plans fiscal, ONSS, et ne présente pas de dettes vis-à-vis de la Wallonie (ex : remboursement d'indus, ...).
- Le bénéficiaire devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant du respect de ces conditions. Des justificatifs pourront être exigés lors d'un contrôle a posteriori.

b. Critères de sélection

- **Pertinence du projet**
 - Le projet est décrit de manière claire et compréhensible
 - Le projet s'inscrit en cohérence avec la vision pour la 4^{ème} stratégie de développement durable proposée par la Wallonie et la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029
 - Le projet est de portée transversale, tel que décrit dans l'appel
 - Complémentarité du projet par rapport à des projets existants ou annoncés
- **Caractère structurant et impactant du projet**
 - Le projet est de portée structurante, tel que décrit dans l'appel
 - Le projet mène à des réalisations concrètes
 - Les objectifs, actions et résultats attendus sont clairs et explicites
 - Le projet prévoit une méthodologie de suivi sur base d'indicateurs et de valeurs-cibles à atteindre
 - Le projet permet d'améliorer les indicateurs liés aux cibles wallonnes des ODD
 - Le projet prévoit une méthodologie de documentation partagée sous licence [Creative Commons BY-SA](#)
- **Faisabilité et efficience du projet**
 - La méthodologie envisagée est pertinente par rapport aux objectifs fixés.
 - La planification des activités est documentée.
 - Le calendrier est réaliste
 - Le budget demandé est-il en adéquation avec les résultats attendus ?
- **En cas de partenariat**
 - Qualité du partenariat proposé
 - Plus-value apportée par chaque partenaire
 - Qualité de la gouvernance envisagée par les partenaires

c. Implication attendue des lauréats

En répondant à cet appel, vous vous engagez à participer activement aux activités d'échanges entre lauréats prévues par la Direction du Développement durable (estimées à 3 jours par an).

d. Composition du jury

Le jury sera composé de représentant-es de l'administration publique et du cabinet de tutelle.

6) Dépôt des candidatures

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets est téléchargeable sur

<https://developpementdurable.wallonie.be/home/appele-agir-ensemble-pour-une-wallonie-durable.html>

Le formulaire de candidature **devra être complété en ligne** et les documents complémentaires renvoyés à wallonie.durable@spw.wallonie.be, au plus tard le **31 décembre 2025 à 12h**.

Pour que votre candidature soit complète, vous devez :

- Remplir le formulaire [en ligne](#) (exclusivement en ligne !)
- Envoyer par mail les documents complémentaires en indiquant l'intitulé de votre projet en objet à l'adresse wallonie.durable@spw.wallonie.be

Liste des documents à joindre :

- Budget global sur les 5 ans précisant les montants sollicités par année
 - Budget détaillé pour le programme de travail 2026, précisant la part du budget affectée au financement sollicité
 - Relevé d'identité bancaire
 - Déclaration d'assujettissement à la TVA
 - Copie des extraits des statuts juridiques consolidés ou déclaration d'association de fait
 - Derniers bilans et comptes de résultat (2 dernières années)
- Un vademecum des dépenses éligibles est consultable sur le site <https://developpementdurable.wallonie.be/home/appele-agir-ensemble-pour-une-wallonie-durable.html>

7) Informations

Une foire aux questions (FAQ) sera mise en ligne et alimentée au fur et à mesure des questions qui parviendront à la direction du Développement durable.

Vous pouvez adresser vos questions au
Service public de Wallonie
Secrétariat général – Direction du Développement durable
wallonie.durable@spw.wallonie.be